

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Cette fiche de sécurité concerne le produit suivant:

EAN 7611709617425: WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit 1LI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 2 de 12

| | | |
|-----------------------|----------------|--|
| Mentions de danger: | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence: | P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P103 | Lire l'étiquette avant utilisation. |
| | P280 | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. |
| | P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. |
| | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII: moins de 5% agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de la substance mentionné à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

| Ingrédient | Désignation | Teneur | Classification |
|----------------------------------|---|--------|--|
| N°CE 270-325-2 CAS 68424-85-1 | Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures | < 5 % | Met. Corr. 1; H290. Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1). Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M = 1). |

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII: moins de 5% agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 3 de 12

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
- En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.
En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.
- Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler aussitôt un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: jet d'eau en aspersion, Poudre d'extinction, dioxyde de carbone. Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Oxydes d'azote (NOx), Chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 4 de 12

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer les résidus de traces avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la substance. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 5 de 12

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

En cas de dégagement de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Gomme
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect: | État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Couleur: limpide |
| Odeur: | perceptible |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| pH: | à 20 °C: 7 |
| Point de fusion/point de congélation: | non déterminé |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Point éclair/plage d'inflammabilité: | non applicable |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosibilité: | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | à 20 °C: 23 hPa |
| Densité de la vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | à 20 °C: 1,00 g/mL |
| Solubilité dans l'eau: | à 20 °C: complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité: | ne s'enflamme pas spontanément |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives: | Le produit est non explosif. |
| Propriétés comburantes: | Aucune donnée disponible |

9.2 Autres informations

Température d'ignition: non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré



Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 7 de 12

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré



Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 8 de 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.
Danger pour l'eau potable en cas d'infiltration dans le sol, même en petites quantités.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 04 01* = Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éviter toute infiltration à l'état non dilué ou en grandes quantités dans les cours d'eau et les canalisations. Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

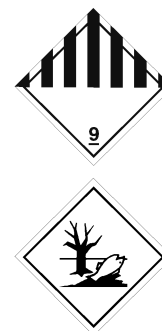
Date d'édition: 11.5.2022
Page: 9 de 12

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 3082,
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures)
IMDG, IATA-DGR: UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 9, Code: M6
IMDG: Class 9, Subrisk -
IATA-DGR: Class 9



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: oui
Polluant marin - ADN: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082
Etiquette de danger: 9
Dispositions particulières: 274 335 375 601
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001
Conditionnement - Dispositions particulières: PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP19
Réservoirs mobiles - Instructions: T4
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:
TP1 TP29
Codification réservoirs: LGBV
Code de restriction en tunnel: -

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 9
Dispositions particulières: 274 335 375 601
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 10 de 12

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|---------------|
| Numéro EmS: | F-A, S-F |
| Dispositions particulières: | 274, 335, 969 |
| Quantités limitées: | 5 L |
| Excepted quantities: | E1 |
| Conditionnement - Instructions: | P001, LP01 |
| Conditionnement - Réglementations: | PP1 |
| IBC - Instructions: | IBC03 |
| IBC - Réglementations: | - |
| Instructions réservoirs - IMO: | - |
| Instructions réservoirs - UN: | T4 |
| Instructions réservoirs - Réglementations: | TP2, TP29 |
| Arrimage et manutention: | Category A. |
| Propriétés et observations: | - |
| Groupe de ségrégation: | none |

Transport aérien (IATA)

| | |
|--|--|
| Etiquette de danger: | Miscellaneous & Environmentally hazardous |
| Code de quantité exceptée: | E1 |
| Avions passagers et cargo: Quantité limitée: | Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G |
| Avions passagers et cargo: | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L |
| Avion-cargo uniquement: | Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L |
| Dispositions particulières: | A97 A158 A197 A215 |
| Emergency Response Guide-Code (ERG): | 9L |

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisées à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 11 de 12

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: E2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H290 = Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
- H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



WEPOS Nettoyant chemins et surfaces du toit, concentré

Numéro de matière 211035

Mise à jour: 21.2.2021
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 11.5.2022
Page: 12 de 12

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
facteur M: Facteur de multiplication
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ONU: Organisation des Nations unies
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: IATA-DGR 2021

Créée: 5.10.2020

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

